

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
Création de poste :
responsable de pôle
chaleur renouvelable

Délibération n° BS 3-6-2025

Membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Présents et représentés ayant pris
part à la délibération : 7

Date de la convocation :

27 mai 2025

Secrétaire de séance élu :

Yves BERTHIER

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera affichée au siège du
syndicat et mise à disposition sur le
site du SDES en juin 2025.

Extrait
du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 3 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 3 juin à 17 heures,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du
SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous
la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents :

Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal
MARTIN Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ et Alain
ZOCCOLO.

Étaient excusés :

Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-
COQUAND et Serge TICHKIEWITCH.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu les articles L311-1, L313-1, L332-8 à L332-9 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale en date du 19/05/2025 ;

Considérant que l'activité générale du SDES et la politique volontariste du SDES dans le domaine de la
chaleur renouvelable avec la volonté d'offrir de nouvelles prestations pertinentes aux communes adhérentes
en matière de création de réseaux de chaleur ;

Dans ce cadre, il est proposé à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent de responsable de pôle
chaleur renouvelable.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
relevant de la catégorie hiérarchique A.

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront
être exercées par un contractuel qui devra justifier d'un diplôme bac+4 minimum dans le domaine des énergies
renouvelables et, si possible, d'une expérience professionnelle dans des fonctions équivalentes au sein d'une
collectivité locale.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical décide à l'unanimité :

► **D'approuver la création à compter du 1^{er} septembre 2025 d'un emploi permanent à temps
complet de responsable de pôle chaleur renouvelable ;**

- **Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être
occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions aux articles L332-8 à
L332-9 ou à l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. L'agent devra
justifier d'un diplôme niveau bac+4 minimum ou équivalent dans le domaine des énergies
renouvelables et, si possible, d'une expérience professionnelle dans des fonctions
équivalente au sein d'une collectivité locale et sa rémunération sera calculée, compte tenu
de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence
à la grille indiciaire du grade de recrutement à savoir Ingénieur territorial.**

- *L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats à durée déterminée ne pouvant excéder 6 ans.*
- ▶ *De valider que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;*
- ▶ *De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;*
- ▶ *De charger Monsieur le Président de son exécution.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Le secrétaire de séance
Yves BERTHIER

A blue ink signature consisting of a large, sweeping oval followed by the letters 'm'.

Pour extrait conforme,

Le Président du SDES
Michel DYEN

A blue ink signature consisting of several overlapping, stylized loops.